

Arrêté n ° 2025 - SDIS/SDFAJ - 061 en date du 30 DEC. 2025
Nommant les examinateurs des épreuves sportives de
deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers
professionnels - Session 2025

**Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique ;
- VU le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires modifié par l'arrêté du 20 décembre 2005 ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU l'arrêté du 04 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « base concours » ;

- VU les arrêtés du 30 novembre 2020 relatifs aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels et aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté du 17 juin 2024 fixant les dates d'ouverture des concours et examen professionnel de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;
- VU la décision n° CA/SDRHF/2024-85 du conseil d'administration du SDIS 57 en date du 12 septembre 2024 ;
- VU la convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques conclue entre le SDIS 57 et le Centre de Gestion de la Moselle dans le cadre de l'organisation des concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;
- VU les conventions signées avec les SDIS de l'Aube, du Jura, de la Nièvre, des Vosges, de Meurthe et Moselle, de la Côte d'Or, de Haute-Saône, du Haut-Rhin, des Ardennes, de Saône-et-Loire, de la Marne, du Bas-Rhin, de l'Yonne, du Doubs, et de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté n°2024-SDIS/SDFAJ-059 du 06 décembre 2024 portant ouverture de deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025 ;
- VU l'arrêté n°2025-SDIS/SDFAJ-054 du 14 novembre 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir aux deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025 ;
- VU l'arrêté n°2025-SDIS/SDFAJ-055 en date du 20 novembre 2025 nommant les membres du jury de deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels-Session 2025 ;
- VU la proposition du chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité Est du 13 juin 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des examinateurs des épreuves sportives des deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025 est arrêtée comme suit :

- Sergent-chef ANIER Jean-François, EAP2, SDIS de la Moselle
- Sergent AUDIGER Grégory, EAP2, SDIS de la Haute-Marne
- Sergent-chef BAECHTEL Nicolas, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Lieutenant 1^{ère} classe BAILLY Yves, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Sergent BARBONNE Christelle, EAP2, SDIS de la Moselle
- Adjudant BELAID Mohsen, EAP1, SDIS de la Moselle
- Caporal-chef BOISSON Stéphane, EAP 2, SDIS de la Haute-Saône
- Adjudant-chef BOUARD Loïc, EAP3, SDIS de la Moselle
- Adjudant-chef CART-LAMY Raphael, EAP3, SDIS du Jura

- Adjudant CHERUBINI Landry, EAP2, SDIS de la Haute-Marne
- Adjudant-chef COLLET Frederic, EAP 3, SDIS des Ardennes
- Adjudant-chef CONDAMINET David, EAP 3, SDIS de l'Aube
- Caporal-chef CRETIN Laurent, EAP2, SDIS du Jura
- Sergent-chef CUNY Sébastien, EAP2, SDIS du Doubs
- Lieutenant 2^{ème} classe DEBORTOLLI Giovanni, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Adjudant-chef DELLA-GIUSTA Nicolas, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Adjudant-chef DISCH René, EAP2, SDIS de la Moselle
- Sergent-chef DUMAS Cédric, EAP2, SDIS de la Côte d'Or
- Lieutenant 2^{ème} classe DUPONT Sophie, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Adjudant-chef DUPUY Fabien, EAP 2, SDIS de la Marne
- Adjudant-chef ESSOUALA Léonce, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Lieutenant hors-classe ETIENNE Samuel, EAP 2, SDIS des Vosges
- Adjudant-chef FEHLMANN Matthieu, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef FOX Mathieu, EAP2, SDIS de la Moselle
- Sergent FRIEDRICH Romain, EAP2, SDIS de la Moselle
- Sergent-chef GALLAND Simon, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Sergent GERMANY Thomas, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant GOURDET Romain, EAP 2, SDIS des Ardennes
- Sergent-chef GRANDVUILLEMIN Cyril, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef HALLALI Sébastien, EAP 3, SDIS des Ardennes
- Sergent-chef HELBERT Benoît, EAP1, SDIS du Haut-Rhin
- Capitaine HEMION Nicolas, EAP 3, SDIS du Bas-Rhin
- Caporal-chef HODY Audrey, EAP2, SDIS du Doubs
- Sergent-chef HUMBERT Olivier, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Sergent-chef IDRIS Grégory, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Adjudant-chef JACOTEY Éric, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef JACQUEMARD Sophie, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Adjudant-chef JEANNEROD CHRISTOPHE, EAP2, SDIS du Doubs
- Sergent KLEIN Christophe, EAP2, SDIS de la Moselle
- Caporal-chef LARGE Romain, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Adjudant-chef LAURENT Frédéric, EAP2, SDIS de la Nièvre
- Sergent LEFORESTIER Léonard, EAP3, SDIS de la Meurthe et Moselle
- Sergent-chef LEKSIR Ahmed, EAP 1, SDIS du Bas-Rhin
- Sergent-chef LEVASSEUR Antoine, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Adjudant-chef LONCHAMBON Loïc, EAP3, SDIS du Haut-Rhin
- Adjudant MAGALHAES David, EAP 3, SDIS de la Marne
- Adjudant-chef MARECHAL Frédéric, EAP 3, SDIS de l'Yonne
- Adjudant-chef MATHIS Laurent, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef MEYER Franck, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef MOUILLEY Stéphane, EAP2, SDIS de l'Aube
- Sergent-chef MOUREAUX Karen, EAP2, SDIS du Doubs
- Adjudant-chef NEFF Gilles, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Lieutenant 2^{ème} classe NOEL Didier, EAP3, SDIS de la Meurthe et Moselle
- Adjudant-chef PARIS Bertrand, EAP 1, SDIS de la Haute-Saône
- Adjudant-chef PERRIN Aurélien, EAP 2, SDIS du Bas-Rhin
- Adjudant-chef PIERROT Jean-Christophe, EAP2, SDIS de la Moselle

- Sergent-chef PITTEL Jordane, EAP3, SDIS de la Moselle
- Adjudant POTIER Romuald, EAP 2, SDIS des Ardennes
- Lieutenant 2^{ème} classe RAMPAZZO Christophe, EAP3, SDIS de la Meurthe et Moselle
- Adjudant-chef RITZ Teddy, EAP3, SDIS de la Meurthe et Moselle
- Adjudant ROLLE Mathieu, EAP2, SDIS de la Meurthe et Moselle
- Adjudant-chef ROSAYE Jean-Charles, EAP 2 , SDIS du Bas-Rhin
- Lieutenant hors-classe SCHAFFER Thierry, EAP 3, SDIS de Saône et Loire
- Adjudant-chef SCHMITT Maud, EAP2, SDIS de la Moselle
- Sergent-chef TREFF Damien, EAP2, SDIS du Doubs
- Sergent-chef VILLEDIEU Yannick, EAP 2, SDIS de l'Yonne
- Sergent-chef WAGNER Julien, EAP2, SDIS du Haut-Rhin
- Lieutenant 2^{ème} classe WITTEVRONGEL Damien, EAP 2, SDIS de l'Yonne
- Adjudant-chef ZEISSLOFF Thierry, EAP 1, SDIS du Bas-Rhin

Article 2 : Les examinateurs spécialisés tels que définis par l'article 49 du décret 2020-1474 du 30 novembre 2020 sont arrêtés comme suit :

- Lieutenant 2^{ème} classe BLAISE Frédéric, EAP 3, SDIS de la Moselle
- Adjudant-chef LOUVRIER Pascal, EAP 3, SDIS de la Nièvre
- Lieutenant 1^{ère} classe RUSCH Manuel, EAP 3, SDIS du Bas-Rhin
- Lieutenant 1^{ère} classe VERRIER Sébastien, EAP 3, SDIS de la Marne

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Président du conseil d'administration

Pour le Président du Conseil d'Administration
du SDIS de la Moselle et par délégation,
Colonel Jérôme BOULANGER
Directeur Départemental Adjoint
des services d'incendie et de secours de la Moselle

Patrick WEITEN